

**Assemblée générale**

Distr. générale  
22 mars 2006  
Français  
Original : anglais

**Soixantième session**

Point 137 de l'ordre du jour

**Financement de l'Opération des Nations Unies  
au Burundi****Financement de l'Opération des Nations Unies  
au Burundi pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet  
au 31 octobre 2006****Rapport du Secrétaire général\*****Table des matières**

|                                                                 | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------|-------------|
| I. Mandat de l'Opération des Nations Unies au Burundi . . . . . | 1-7                | 5           |
| II. Ressources nécessaires . . . . .                            | 8-18               | 6           |
| III. Analyse des ressources nécessaires . . . . .               | 19-37              | 13          |
| IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre . . . . .  | 38                 | 17          |
| Annexes                                                         |                    |             |
| I. Récapitulation du redéploiement proposé des postes . . . . . |                    | 18          |
| II. Organigrammes provisoires . . . . .                         |                    | 19          |

\* Le retard dans la soumission du présent rapport est dû aux consultations approfondies requises pour mettre au point les estimations finales.



## Résumé

En attendant la présentation à l'Assemblée générale, pendant le débat général de sa soixante et unième session ordinaire, d'un budget complet de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007, y compris des tableaux axés sur les résultats, le présent rapport contient une demande d'autorisation d'engagement de dépenses, à mettre en recouvrement, d'un montant de 79 179 200 dollars, couvrant les besoins de financement opérationnels et en matière de ressources humaines et de trésorerie de l'Opération pendant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2006.

L'autorisation d'engagement de dépenses est demandée conformément à la section IV de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale et prévoit le déploiement, en moyenne, de 71 observateurs militaires, 3 985 militaires et 15 membres de la police civile, ainsi que de 341 fonctionnaires internationaux, 376 agents recrutés sur le plan national et 120 Volontaires des Nations Unies.

Les besoins de l'Opération en matière de ressources humaines sont présentés en chiffres consolidés pour le personnel militaire et de police civile, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, et le personnel technique, d'appui et de sécurité.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie de dépenses</i>                      | <i>Dépenses<br/>du 1<sup>er</sup> juillet 2005<br/>au 30 juin 2006<sup>a</sup></i> | <i>Projections de dépenses<br/>du 1<sup>er</sup> juillet<br/>au 31 octobre 2006</i> |
|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Militaires et personnel de police civile          | 142 959,5                                                                          | 40 414,6                                                                            |
| Personnel civil                                   | 70 901,2                                                                           | 22 141,2                                                                            |
| Dépenses opérationnelles                          | 78 411,7                                                                           | 16 623,4                                                                            |
| <b>Montant brut</b>                               | <b>292 272,4</b>                                                                   | <b>79 179,2</b>                                                                     |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 8 297,1                                                                            | 2 092,5                                                                             |
| <b>Montant net</b>                                | <b>283 975,3</b>                                                                   | <b>77 086,7</b>                                                                     |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | —                                                                                  | —                                                                                   |
| <b>Total</b>                                      | <b>292 272,4</b>                                                                   | <b>79 179,2</b>                                                                     |

<sup>a</sup> Sur la base de la résolution 59/15 B de l'Assemblée générale datée du 22 juin 2005.  
Indiqué uniquement à des fins d'information.

## Ressources humaines

### A. Résumé

| <i>Catégorie de personnel</i>                               | <i>Effectif autorisé<sup>a</sup></i> | <i>Effectif proposé<sup>b</sup></i> |
|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|
| Observateurs militaires                                     | 200                                  | 71                                  |
| Contingents                                                 | 5 450                                | 3 985                               |
| Police civile                                               | 120                                  | 15                                  |
| Personnel recruté sur le plan international <sup>c, d</sup> | 392                                  | 341                                 |
| Personnel recruté sur le plan national <sup>c, d, e</sup>   | 374                                  | 376                                 |
| Volontaires des Nations Unies <sup>c</sup>                  | 163                                  | 120                                 |

<sup>a</sup> Effectif autorisé le plus élevé.

<sup>b</sup> Effectif moyen pendant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2006.

<sup>c</sup> À l'exclusion de 125 fonctionnaires du Bureau de l'assistance électorale (dont 16 recrutés sur le plan international, 74 recrutés sur le plan national et 35 Volontaires des Nations Unies) retenus jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2005.

<sup>d</sup> Comprend du personnel temporaire (autre que pour les réunions) affecté à l'Équipe du comportement et de la discipline.

<sup>e</sup> Comprend à la fois des administrateurs et des agents des services généraux recrutés sur le plan national.

### B. Détails

|                                                                         | <i>Observateurs militaires</i> | <i>Contingents</i> | <i>Police civile</i> | <i>Unités de police constituées</i> | <i>Personnel recruté sur le plan international</i> | <i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i> | <i>Volontaires des Nations Unies</i> | <i>Personnel fourni par des gouvernements</i> | <i>Observateurs civils électoraux</i> | <i>Total</i> |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------|----------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------|--------------|
| <b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général<sup>b</sup></b> |                                |                    |                      |                                     |                                                    |                                                           |                                      |                                               |                                       |              |
| Effectif approuvé 2005/06                                               | —                              | —                  | —                    | —                                   | 27                                                 | 9                                                         | 1                                    | —                                             | —                                     | 37           |
| Effectif proposé 2006/07                                                | —                              | —                  | —                    | —                                   | 21                                                 | 9                                                         | 1                                    | —                                             | —                                     | 31           |
| <b>Militaires et personnel de police civile</b>                         |                                |                    |                      |                                     |                                                    |                                                           |                                      |                                               |                                       |              |
| Effectif approuvé 2005/06                                               | 200                            | 5 450              | 120                  | —                                   | —                                                  | —                                                         | —                                    | —                                             | —                                     | 5 770        |
| Effectif proposé 2006/07 <sup>c</sup>                                   | 71                             | 3 985              | 15                   | —                                   | —                                                  | —                                                         | —                                    | —                                             | —                                     | 4 071        |
| <b>Personnel civil technique<sup>d</sup></b>                            |                                |                    |                      |                                     |                                                    |                                                           |                                      |                                               |                                       |              |
| Effectif approuvé 2005/06                                               | —                              | —                  | —                    | —                                   | 101                                                | 73                                                        | 52                                   | —                                             | —                                     | 226          |
| Effectif proposé 2006/07                                                | —                              | —                  | —                    | —                                   | 74                                                 | 60                                                        | 19                                   | —                                             | —                                     | 153          |
| <b>Personnel d'appui</b>                                                |                                |                    |                      |                                     |                                                    |                                                           |                                      |                                               |                                       |              |
| <b>Division de l'administration</b>                                     |                                |                    |                      |                                     |                                                    |                                                           |                                      |                                               |                                       |              |
| Effectif approuvé 2005/06                                               | —                              | —                  | —                    | —                                   | 206                                                | 273                                                       | 110                                  | —                                             | —                                     | 589          |
| Effectif proposé 2006/07                                                | —                              | —                  | —                    | —                                   | 189                                                | 276                                                       | 100                                  | —                                             | —                                     | 565          |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |       |         |       |   |      |     |      |   |   |         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|---------|-------|---|------|-----|------|---|---|---------|
| <b>Section de la sécurité</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |       |         |       |   |      |     |      |   |   |         |
| Effectif approuvé 2005/06                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | –     | –       | –     | – | 58   | 19  | –    | – | – | 77      |
| Effectif proposé 2006/07                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | –     | –       | –     | – | 57   | 31  | –    | – | – | 88      |
| <b>Total partiel</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |       |         |       |   |      |     |      |   |   |         |
| Effectif approuvé 2005/06                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | –     | –       | –     | – | 264  | 292 | 110  | – | – | 666     |
| Effectif proposé 2006/07                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | –     | –       | –     | – | 246  | 307 | 100  | – | – | 653     |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |       |         |       |   |      |     |      |   |   |         |
| Effectif approuvé 2005/06                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 200   | 5 450   | 120   | – | 392  | 374 | 163  | – | – | 6 699   |
| Effectif proposé 2006/07                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 71    | 3 985   | 15    | – | 341  | 376 | 120  | – | – | 4 908   |
| <b>Variation nette</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | (129) | (1 465) | (105) | – | (51) | 2   | (43) | – | – | (1 791) |
| <p><sup>a</sup> Comprend à la fois des administrateurs et des agents des services généraux recrutés sur le plan national.</p> <p><sup>b</sup> Comprend du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour l'Équipe du comportement et de la discipline.</p> <p><sup>c</sup> Moyenne pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2006.</p> <p><sup>d</sup> À l'exclusion de 125 fonctionnaires du Bureau de l'assistance électorale (dont 16 recrutés sur le plan international, 74 recrutés sur le plan national et 35 Volontaires des Nations Unies) retenus jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2005.</p> <p>Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont exposées au chapitre IV du présent rapport.</p> |       |         |       |   |      |     |      |   |   |         |

## I. Mandat de l'Opération des Nations Unies au Burundi

1. Le mandat de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1545 (2004).
2. L'ONUB a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir établir une paix durable et instaurer la réconciliation nationale au Burundi.
3. Dans sa résolution 1650 (2005), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'ONUB jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2006 et a accueilli avec satisfaction la disponibilité exprimée par le Secrétaire général de continuer à consulter étroitement le Gouvernement burundais en vue de définir les modalités de mise en œuvre d'un désengagement progressif de la présence de maintien de la paix des Nations Unies et d'un ajustement de son mandat sur la base des recommandations figurant dans le rapport du Gouvernement burundais sur l'évolution du mandat de l'ONUB transmis au Président du Conseil de sécurité le 23 novembre 2005 (S/2005/736, annexe).
4. Dans son sixième rapport au Conseil de sécurité sur l'ONUB, daté du 14 mars 2006 (S/06/163), le Secrétaire général a fait des recommandations en vue d'un ajustement du mandat de l'Opération et des propositions concernant le désengagement et le rapatriement du personnel militaire et de police civile de l'Opération jusqu'au 31 décembre 2006, y compris le redéploiement temporaire éventuel d'un bataillon d'infanterie et d'unités d'appui à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).
5. En attendant l'examen par le Conseil de sécurité des recommandations du Secrétaire général et la décision du Conseil, le présent rapport contient, conformément au paragraphe 2 de la section IV de la résolution 49/233 A, une demande d'autorisation d'engagement de dépenses, à mettre en recouvrement, d'un montant brut de 79 179 200 dollars (montant net : 77 086 700 dollars) couvrant les besoins de financement opérationnels et en matière de ressources humaines et de trésorerie de l'ONUB, pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2006.
6. Dans le contexte du désengagement progressif proposé de la présence de maintien de la paix des Nations Unies au Burundi et de l'ajustement, sous réserve de la décision qui sera prise par le Conseil de sécurité, du mandat de l'ONUB, l'Opération a élaboré un cadre, en consultation avec le Gouvernement burundais, pour la mise en œuvre des tâches qui devront être exécutées par la Mission jusqu'au 31 décembre 2006, qui prévoit un appui au Gouvernement concernant le développement institutionnel et socioéconomique, le processus de paix et la réconciliation nationale, la réforme du secteur de la sécurité, la protection des droits de l'homme, la réforme du secteur judiciaire et les mécanismes judiciaires de transition.
7. La poursuite de l'appui fourni par l'ONUB au Gouvernement burundais dans les domaines indiqués au paragraphe 6 ci-dessus exigerait un ajustement des effectifs de la Mission. Par conséquent, le présent rapport décrit également les modifications proposées au tableau d'effectifs de l'Opération, qui seront pleinement justifiées dans le projet de budget de l'ONUB pour la période 2006/07, y compris des tableaux axés sur les résultats, qui sera soumis à l'Assemblée générale au cours de la partie principale de sa soixante et unième session.

## II. Ressources nécessaires

### A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i>                                   | <i>Dépenses<br/>du 1<sup>er</sup> juillet 2005<br/>au 30 juin 2006<sup>a</sup></i> | <i>Projections de dépenses<br/>du 1<sup>er</sup> juillet au<br/>31 octobre 2006</i> |
|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Militaires et personnel de police</b>           |                                                                                    |                                                                                     |
| Observateurs militaires                            | 9 969,8                                                                            | 1 316,3                                                                             |
| Contingents                                        | 127 007,8                                                                          | 38 833,0                                                                            |
| Police civile                                      | 5 981,9                                                                            | 265,3                                                                               |
| Unités de police constituées                       | –                                                                                  | –                                                                                   |
| <b>Total partiel</b>                               | <b>142 959,5</b>                                                                   | <b>40,414,6</b>                                                                     |
| <b>Personnel civil</b>                             |                                                                                    |                                                                                     |
| Personnel international                            | 57 811,6                                                                           | 17 956,9                                                                            |
| Personnel recruté sur le plan national             | 8 084,5                                                                            | 2 394,4                                                                             |
| Volontaires des Nations Unies                      | 5 005,1                                                                            | 1 789,9                                                                             |
| <b>Total partiel</b>                               | <b>70 901,2</b>                                                                    | <b>22 141,2</b>                                                                     |
| <b>Dépenses opérationnelles</b>                    |                                                                                    |                                                                                     |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | 1 361,9                                                                            | 271,5                                                                               |
| Personnel fourni par des gouvernements             | –                                                                                  | –                                                                                   |
| Observateurs électoraux civils                     | –                                                                                  | –                                                                                   |
| Consultants                                        | 167,2                                                                              | 112,0                                                                               |
| Frais de voyage                                    | 1 333,0                                                                            | 365,0                                                                               |
| Installations et infrastructures                   | 33 402,9                                                                           | 7 598,1                                                                             |
| Transports terrestres                              | 4 683,5                                                                            | 1 102,7                                                                             |
| Transports aériens                                 | 15 370,2                                                                           | 1 704,5                                                                             |
| Transports maritimes                               | 824,1                                                                              | 36,6                                                                                |
| Transmissions                                      | 9 179,6                                                                            | 2 077,5                                                                             |
| Informatique                                       | 2 360,3                                                                            | 572,2                                                                               |
| Services médicaux                                  | 2 147,3                                                                            | 1 090,9                                                                             |
| Matériel spécial                                   | 2 328,2                                                                            | 654,8                                                                               |
| Fournitures, services et matériel divers           | 4 253,5                                                                            | 1 037,6                                                                             |
| Projets à impact rapide                            | 1 000,0                                                                            | –                                                                                   |
| <b>Total partiel</b>                               | <b>78 411,7</b>                                                                    | <b>16 623,4</b>                                                                     |
| <b>Total brut</b>                                  | <b>292 272,4</b>                                                                   | <b>79 179,2</b>                                                                     |
| Recettes provenant des contributions du personnel  | 8 297,1                                                                            | 2 092,5                                                                             |
| <b>Total net</b>                                   | <b>283 975,3</b>                                                                   | <b>77 086,7</b>                                                                     |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées)  | –                                                                                  | –                                                                                   |
| <b>Total</b>                                       | <b>292 272,4</b>                                                                   | <b>79 179,2</b>                                                                     |

<sup>a</sup> Sur la base de la résolution 59/15 B de l'Assemblée générale. À titre d'information uniquement.

## B. Ressources humaines

### Militaires et personnel de police

Tableau 1

|                         | Effectif autorisé<br>pour 2005/06 <sup>a</sup> | Effectif proposé<br>du 1 <sup>er</sup> juillet au<br>31 octobre 2006 <sup>b</sup> |
|-------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Observateurs militaires | 200                                            | 71                                                                                |
| Contingents             | 5 450                                          | 3 985                                                                             |
| Police civile           | 120                                            | 15                                                                                |

<sup>a</sup> Effectif autorisé le plus élevé.

<sup>b</sup> Effectif moyen au cours de la période.

8. L'effectif moyen des militaires et du personnel de police des Nations Unies pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2006 tient compte du fait que le désengagement progressif de l'ONUB a commencé en décembre 2005 et comprend, conformément aux paragraphes 5 et 6 de la résolution 1650 (2005) du Conseil de sécurité, et sous réserve de la décision qui sera prise par le Conseil, le personnel déployé temporairement à la MONUC.

### Personnel civil

9. Comme il est indiqué au paragraphe 7 ci-dessus, les ajustements apportés au tableau d'effectifs de l'ONUB, qui tiennent compte de l'achèvement prévu des tâches de fond de la Mission d'ici au 31 décembre 2006, sont décrits ci-après :

Tableau 2

### Ressources humaines : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

|                                                                            | Personnel recruté sur le plan international |         |         |         |                   |                      |                        | Personnel<br>recruté<br>sur le<br>plan<br>national <sup>c</sup> | Volontaires<br>des<br>Nations<br>Unies | Total |                  |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------|---------|---------|-------------------|----------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------|------------------|
|                                                                            | SGA/SSG                                     | D-2/D-1 | P-5/P-4 | P-3/P-1 | Service<br>mobile | Services<br>généraux | Service de<br>sécurité |                                                                 |                                        |       | Total<br>partiel |
| <b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général<sup>a, b</sup></b> |                                             |         |         |         |                   |                      |                        |                                                                 |                                        |       |                  |
| Effectif approuvé 2005/06                                                  | 1                                           | 2       | 12      | 5       | 3                 | 4                    | –                      | 27                                                              | 9                                      | 1     | 37               |
| Effectif proposé 2006/07                                                   | 1                                           | 1       | 9       | 5       | 2                 | 3                    | –                      | 21                                                              | 9                                      | 1     | 31               |
| Variation nette                                                            | –                                           | (1)     | (3)     | –       | (1)               | (1)                  | –                      | (6)                                                             | –                                      | –     | (6)              |

<sup>a</sup> Comprend le Bureau du Conseiller juridique, le secrétariat du Mécanisme de suivi et la Cellule d'analyse conjointe.

<sup>b</sup> Comprend le personnel temporaire (autre que pour les réunions) de l'Équipe du comportement et de la discipline.

<sup>c</sup> Comprend à la fois des administrateurs et des agents des services généraux recrutés sur le plan national.

### Ajustements proposés au tableau d'effectifs

#### • Personnel recruté sur le plan international : réduction de six postes

10. À la suite de l'achèvement des activités du Mécanisme international de suivi, il est proposé de supprimer six postes approuvés pour le secrétariat du Mécanisme [1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux (autres classes)].

Tableau 3

#### Ressources humaines : personnel civil technique

|                                                            | Personnel recruté sur le plan international |         |         |         |                |                   |                     | Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup> | Volontaires des Nations Unies | Total |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------|---------|---------|----------------|-------------------|---------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------|-------|
|                                                            | SGA/SSG                                     | D-2/D-1 | P-5/P-4 | P-3/P-1 | Service mobile | Services généraux | Service de sécurité |                                                     |                               |       |
| <b>Total pour le personnel civil technique<sup>a</sup></b> |                                             |         |         |         |                |                   |                     |                                                     |                               |       |
| Effectif approuvé 2005/06                                  | 2                                           | 8       | 31      | 38      | 2              | 20                | –                   | 101                                                 | 73                            | 226   |
| Effectif proposé 2006/07                                   | 2                                           | 6       | 23      | 25      | 2              | 16                | –                   | 74                                                  | 60                            | 153   |
| <b>Variation nette</b>                                     | –                                           | (2)     | (8)     | (13)    | –              | (4)               | –                   | (27)                                                | (13)                          | (73)  |

<sup>a</sup> À l'exclusion de 125 fonctionnaires du Bureau de l'assistance électorale (dont 16 recrutés sur le plan international, 74 recrutés sur le plan national et 35 Volontaires des Nations Unies) retenus jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2005.

<sup>b</sup> Comprend à la fois des administrateurs et des agents des services généraux recrutés sur le plan national.

### Ajustements proposés au tableau d'effectifs

11. Au cours de la période couverte par le présent rapport, l'ONUB devrait élargir son assistance au Gouvernement burundais afin d'appuyer le processus de paix et la réconciliation nationale au Burundi, la réforme du secteur de la sécurité, la protection des droits de l'homme et les mécanismes judiciaires de transition. Par conséquent, dans le contexte de la réduction nette globale de 40 postes en ce qui concerne le personnel technique de la Mission (2 D-1, 8 P-4, 9 P-3, 4 P-2, 4 agents des services généraux (autres classes) et 13 agents recrutés sur le plan national) et une réduction de 33 postes pour les Volontaires des Nations Unies, il est également proposé un réajustement grâce au redéploiement des postes qui seront conservés dans le tableau des effectifs approuvés de l'Opération pour 2005/06.

12. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une récapitulation du redéploiement proposé des postes.

#### • Personnel recruté sur le plan international : réduction de 27 postes (suppression de 24 postes et redéploiement de 3 postes)

#### • Personnel recruté sur le plan national : réduction nette de 13 postes (création de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et redéploiement de 15 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

#### • Volontaires des Nations Unies : réduction de 33 postes

13. Les changements proposés au tableau d'effectifs des services organiques de l'ONUB, y compris la suppression de postes et de postes de Volontaires des Nations Unies ainsi que le redéploiement de postes, sont indiqués ci-après :

a) Il est proposé de supprimer un poste P-4 (Spécialiste de la planification de la réinsertion) au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général en combinant les fonctions du titulaire et celles de l'Assistant spécial du Représentant spécial adjoint ainsi qu'un poste P-3 (Spécialiste des projets à impact rapide) étant donné qu'on a mis fin aux projets à impact rapide. Le tableau d'effectifs du Bureau comprendrait sept postes (1 SSG, 1 P-4, 1 P-3, 2 agents des services généraux (autres classes) et deux agents des services généraux recrutés sur le plan national);

b) En raison de la réduction des effectifs de police civile, il est proposé de reclasser de D-1 à P-5 le poste de commissaire de police, ce qui entraînerait la suppression d'un poste D-1, et de supprimer un poste d'agent des services généraux (autres classes). Le titulaire du poste de commissaire de police occuperait un poste P-5 redéployé à partir du Bureau de l'état de droit et des affaires civiles qui a été démantelé (voir al. c) ci-après). Le tableau d'effectifs du Bureau comprendrait quatre postes (1 P-5, 1 agent des services généraux (autres classes) et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national);

c) Dans le cadre du transfert prévu des tâches du Bureau de l'état de droit et des affaires civiles aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies opérant au Burundi, il est proposé de fermer le Bureau, ce qui entraînerait la suppression de 14 postes (1 D-1, 5 P-4, 6 P-3, 2 agents des services généraux (autres classes) et 24 Volontaires des Nations Unies, et de redéployer 13 postes (1 P-5, 2 P-3, 5 administrateurs recrutés sur le plan national et 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national) au Bureau des droits de l'homme; 2 postes P-4 au Bureau des affaires politiques; 1 poste P-5 au Bureau du Commissaire de police; 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section de la sécurité; et 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Bureau du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion et de la réforme du secteur de la sécurité (1 poste), au Groupe des enquêtes du Bureau du Chef de l'Administration (1 poste) et à la Section de l'aviation (1 poste);

d) Étant donné l'élargissement de l'appui au processus de paix et à la réconciliation nationale, le Bureau des affaires politiques serait renforcé grâce au redéploiement de deux postes P-4 à partir du Bureau de l'état de droit et des affaires civiles qui serait fermé. Le tableau d'effectifs du Bureau comprendrait 14 postes (1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 4 agents des services généraux (autres classes), 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 2 Volontaires des Nations Unies;

e) En se fondant sur l'examen des activités d'information de la mission et l'achèvement des tâches concernant l'appui au processus électoral, il est proposé de réduire les effectifs du Bureau de l'information et de la communication de 13 postes (2 P-3, 1 P-2, 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 3 Volontaires des Nations Unies, dont 2 postes (P-3) et 3 postes de Volontaires des Nations Unies seraient supprimés, 10 postes (agent des services généraux recruté sur le plan national) seraient redéployés à la Section de la sécurité et un poste (P-2) serait redéployé au Centre commun des opérations logistiques. Le Bureau comprendrait par conséquent 30 postes (1 D-1, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 2 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux (autres classes) et 19 agents des

services généraux recrutés sur le plan national) et 4 Volontaires des Nations Unies (soit au total 34 postes de toutes les catégories);

f) L'appui fourni au Gouvernement burundais pour assurer le respect des droits de l'homme et la mise en place de mécanismes judiciaires de transition exigerait le renforcement du Bureau des droits de l'homme, qui comprendrait un groupe des mécanismes judiciaires de transition. Le Bureau aurait 53 postes (1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 5 P-3, 9 P-2, 3 agents des services généraux (autres classes), 8 administrateurs recrutés sur le plan national et 19 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 11 Volontaires des Nations Unies (soit au total 64 postes de toutes les catégories), et comprendrait des postes redéployés à partir du Bureau de l'état de droit et des affaires civiles qui a été fermé (1 P-5, 2 P-3, 5 administrateurs et 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Afin d'appuyer les bureaux régionaux des droits de l'homme et d'aider le Gouvernement burundais à renforcer ses capacités nationales, il est proposé de créer deux postes supplémentaires d'administrateur recruté sur le plan national. Trois postes (P-2) et trois postes de Volontaire des Nations Unies seraient supprimés dans le tableau des effectifs approuvés du Bureau;

g) Étant donné les progrès accomplis par l'ONUB, avec l'assistance de la communauté internationale, dans la mise en œuvre par le Gouvernement burundais du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, il est proposé de réduire le tableau d'effectifs approuvés du Bureau du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion et de la réforme du secteur de la sécurité d'un poste P-4 (qui serait redéployé à la Section de la gestion des biens de la Division de l'Administration). Afin de poursuivre l'appui fourni au Gouvernement burundais pour la réforme du secteur de la sécurité et de l'aider à renforcer ses capacités nationales, il est proposé de redéployer au Bureau un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national à partir du Bureau de l'état de droit et des affaires civiles qui a été fermé, ce fonctionnaire devant assumer les fonctions d'un assistant de liaison. Par conséquent, le Bureau comprendrait neuf postes (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 agents des services généraux (autres classes) et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national);

h) Étant donné qu'il est prévu de transférer au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et à d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies les fonctions relatives à la protection des droits des enfants et aux questions d'égalité des sexes et de VIH/sida, il est proposé de supprimer un poste de Volontaire des Nations Unies au Groupe de la protection des enfants, un poste d'agent des services généraux (autres classes) et un poste de Volontaire des Nations Unies au Groupe de l'égalité des sexes et un poste de Volontaire des Nations Unies au Groupe de la lutte contre le VIH/sida et de redéployer un poste P-4 et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Groupe de la protection de l'enfance au Groupe des enquêtes et au Bureau du Chef de l'Administration de la Division de l'Administration, respectivement. Les autres postes de spécialistes de la protection de l'enfance (P-3), de conseiller principal pour l'égalité des sexes (P-5), des trois spécialistes de l'égalité des sexes (1 P-3 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national), de conseiller pour le VIH/sida (P-4), des deux spécialistes des questions de VIH/sida (un administrateur recruté sur le plan national et un Volontaire des Nations Unies) et d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur

le plan national) seraient retenus afin d'assurer une transition sans heurt vers les mécanismes de l'après-ONUB.

Tableau 4

**Ressources humaines : personnel d'appui**

|                                     | Personnel recruté sur le plan international |         |         |         |                |                   |                     | Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup> | Volontaires des Nations Unies | Total |
|-------------------------------------|---------------------------------------------|---------|---------|---------|----------------|-------------------|---------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------|-------|
|                                     | SGA/SSG                                     | D-2/D-1 | P-5/P-4 | P-3/P-1 | Service mobile | Services généraux | Service de sécurité |                                                     |                               |       |
| <b>Division de l'administration</b> |                                             |         |         |         |                |                   |                     |                                                     |                               |       |
| Effectif approuvé 2005/06           | –                                           | 1       | 19      | 47      | 112            | 27                | –                   | 206                                                 | 273                           | 589   |
| Effectif proposé 2006/07            | –                                           | 1       | 21      | 38      | 105            | 24                | –                   | 189                                                 | 276                           | 565   |
| <b>Variation nette</b>              | –                                           | –       | 2       | (9)     | (7)            | (3)               | –                   | (17)                                                | 3                             | (24)  |
| <b>Section de la sécurité</b>       |                                             |         |         |         |                |                   |                     |                                                     |                               |       |
| Effectif approuvé 2005/06           | –                                           | –       | 1       | 7       | 40             | –                 | 10                  | 58                                                  | 19                            | 77    |
| Effectif proposé 2006/07            | –                                           | –       | –       | 7       | 40             | –                 | 10                  | 57                                                  | 31                            | 88    |
| <b>Variation nette</b>              | –                                           | –       | (1)     | –       | –              | –                 | –                   | (1)                                                 | 12                            | 11    |
| <b>Total, personnel d'appui</b>     |                                             |         |         |         |                |                   |                     |                                                     |                               |       |
| Effectif approuvé 2005/06           | –                                           | 1       | 20      | 54      | 152            | 27                | 10                  | 264                                                 | 292                           | 666   |
| Effectif proposé 2006/07            | –                                           | 1       | 21      | 45      | 145            | 24                | 10                  | 246                                                 | 307                           | 653   |
| <b>Variation nette</b>              | –                                           | –       | 1       | (9)     | (7)            | (3)               | –                   | (18)                                                | 15                            | (13)  |

<sup>a</sup> Comprend à la fois des administrateurs et des agents des services généraux recrutés sur le plan national.

**Ajustements proposés au tableau d'effectifs**

14. Étant donné le désengagement progressif de l'Opération, la réduction de son personnel militaire et de la composante de police civile, y compris le transfert temporaire éventuel de personnel militaire à la MONUC, et la réduction des besoins en matière d'appui qui en résulte, il est proposé de supprimer 21 postes et 10 postes de Volontaire des Nations Unies à la Division de l'Administration, réduction qui serait compensée en partie par le renforcement de la Division de l'Administration et de la Section de la sécurité grâce au redéploiement à partir des bureaux organiques de trois postes internationaux (2 P-4 et 1 P-2), ce qui entraînerait une réduction nette de 18 postes, et de 15 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

15. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une récapitulation du redéploiement proposé des postes.

**Division de l'administration**

- **Personnel recruté sur le plan international : réduction nette de 17 postes (suppression de 20 postes compensée en partie par un accroissement de trois postes)**
- **Personnel recruté sur le plan national : augmentation de trois postes**
- **Volontaires des Nations Unies : réduction de 10 postes**

16. Au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2006, la Division de l'administration devrait fournir un appui aux militaires, à la police civile et au personnel technique de l'Opération, et devrait commencer les préparatifs en vue des activités de liquidation de la mission. Par conséquent, dans le contexte de la réduction globale nette de 17 postes et de 10 postes de Volontaire des Nations Unies pour le personnel d'appui de la Division, il est également proposé de réaligner, grâce à un redéploiement de postes, la répartition des postes qui seront retenus dans le tableau d'effectifs approuvés de la Division de l'administration pour 2005/06 et de renforcer les bureaux et les sections qui sont essentiels pour le succès de l'exécution de la phase de désengagement.

17. Les changements proposés au tableau d'effectifs de la Division de l'administration, y compris la suppression et le redéploiement de postes, sont indiqués ci-après :

a) Étant donné la réduction des effectifs de l'ONUB, il est proposé de supprimer 10 postes P-3 (spécialiste de la sécurité aérienne, membre du Comité d'enquête, 5 spécialistes de l'approvisionnement, 2 ingénieurs, 1 spécialiste de la planification des vols), 7 postes du Service mobile (2 fonctionnaires d'administration régionaux, 2 assistants pour les achats, 1 assistant d'ingénierie, 1 assistant d'aviation et 1 infirmier/infirmière), 3 postes d'agent des services généraux (autres classes) (assistants d'ingénierie) et 10 postes de Volontaire des Nations Unies (1 médecin, 1 fonctionnaire d'appui au Programme des Volontaires des Nations Unies, 2 assistants d'ingénierie, 2 techniciens pour véhicules et 4 assistants de communications et de technologies de l'information);

b) Étant donné le rôle critique joué par la Section de la gestion des biens et le groupe des enquêtes au cours de la phase de réduction de la mission, et dans les préparatifs en vue du début des activités de liquidation, il est proposé de redéploier un poste P-4 du Bureau de la démobilisation, du désarmement et de la réinsertion et de la réforme du secteur de la sécurité à la Section de la gestion des biens, et de reclasser de P-3 à P-4 le poste de membre du Comité des enquêtes grâce au redéploiement d'un poste P-4 du Groupe de la protection de l'enfance au Groupe des enquêtes. Il est également proposé de renforcer le Groupe des enquêtes grâce au redéploiement d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Bureau de l'état de droit et des affaires civiles qui a été fermé, afin de créer un poste d'assistant du Comité des enquêtes;

c) Dans le cadre de la réduction des effectifs militaires de la mission et du retrait du personnel militaire du Centre commun d'opérations logistiques, il est proposé de redéploier au Centre un poste P-2 du Bureau de la communication et de l'information afin de créer un poste de fonctionnaire associé de la logistique;

d) Afin de renforcer l'appui en matière de traduction et d'interprétation pour le personnel technique et administratif de la mission, il est proposé de redéploier un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Groupe de la protection de l'enfance au Bureau du chef des services administratifs et de reclasser le poste à la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national pour que le titulaire puisse exercer les fonctions de traducteur/interprète;

e) Il est également proposé de renforcer la Section de l'aviation grâce au redéploiement d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national

du Bureau de l'état de droit et des affaires civiles qui a été fermé, afin de créer un poste d'assistant d'aéroport.

### Section de la sécurité

- **Personnel recruté sur le plan international : réduction d'un poste**
- **Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 12 postes**

18. À la suite de l'évaluation effectuée par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU concernant les dispositions en matière de sécurité au Burundi, il est proposé de supprimer le poste de chef de la Section de la sécurité (P-5), qui sera financé par le budget du Département de la sûreté et de la sécurité à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2006. Étant donné la situation en matière de sécurité qui prévaut au Burundi, il est également proposé de redéployer à la Section de la sécurité 12 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Bureau de la communication et de l'information (10 postes) et du Bureau de l'état de droit et des affaires civiles qui a été fermé (2 postes) afin d'assurer les fonctions d'opérateur-radio dans les bureaux régionaux d'une manière permanente, car le retrait du personnel militaire exigera le renforcement des capacités de l'Opération en matière de sécurité. Les fonctions d'opérateur-radio sont actuellement exercées par du personnel temporaire.

## III. Analyse des ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                | <i>Dépenses prévues</i> |
|--------------------------------|-------------------------|
| <b>Observateurs militaires</b> | 1 316,3                 |

19. Le montant demandé de 1 316 300 dollars au titre de cette rubrique est destiné à couvrir les indemnités de subsistance (missions) et d'habillement, les frais de rapatriement et l'indemnisation en cas de décès et d'invalidité, en tenant compte du calendrier prévu pour le retrait des observateurs militaires.

|                    | <i>Dépenses prévues</i> |
|--------------------|-------------------------|
| <b>Contingents</b> | 38 833                  |

20. Le montant de 38 833 000 dollars demandé à cette rubrique comprend les dépenses afférentes aux contingents et au remboursement du matériel appartenant aux contingents, les indemnités journalières de subsistance et de congé pour le personnel des contingents, l'indemnité de subsistance (missions) pour 75 officiers d'état-major, l'indemnisation en cas de décès et d'invalidité et les rations, ainsi que les frais de rapatriement du personnel militaire et de transport du matériel appartenant aux contingents jusqu'au pays d'origine.

21. Les dépenses prévues sont fondées sur un effectif moyen de 3 985 militaires, y compris les troupes qui seraient redéployées temporairement à la MONUC afin d'appuyer les élections en République démocratique du Congo, sous réserve d'une décision du Conseil de sécurité.

|                      |                         |
|----------------------|-------------------------|
|                      | <i>Dépenses prévues</i> |
| <b>Police civile</b> | 265,3                   |

22. Le montant de 265 300 dollars prévu à cette rubrique doit couvrir les indemnités de subsistance (missions) et d'habillement, et l'indemnisation en cas de décès et d'invalidité pour 15 agents de police civile.

|                                                    |                         |
|----------------------------------------------------|-------------------------|
|                                                    | <i>Dépenses prévues</i> |
| <b>Personnel recruté sur le plan international</b> | 17 956,9                |

23. Le montant de 17 956 900 dollars demandé à cette rubrique doit couvrir les coûts du personnel recruté sur le plan international (traitements, contributions du personnel, dépenses communes de personnel, y compris la prime de risque) et l'indemnité de subsistance (missions). Les estimations des traitements et des contributions du personnel sont tirées de la moyenne des dépenses effectives, par catégorie et par classe, au cours de l'exercice 2004/05. On a estimé que les dépenses nettes de personnel représentaient 72 % des traitements nets, sur la base des dépenses effectives au cours de l'exercice précédent.

|                                               |                         |
|-----------------------------------------------|-------------------------|
|                                               | <i>Dépenses prévues</i> |
| <b>Personnel recruté sur le plan national</b> | 2 394,4                 |

24. Le montant de 2 394 400 dollars prévu à cette rubrique doit couvrir les traitements des agents recrutés sur le plan national, les contributions du personnel et les dépenses communes de personnel, y compris la prime de risque, pour 374 postes (360 agents des services généraux et 14 administrateurs recrutés sur le plan national). Les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base des barèmes des traitements applicables aux agents des services généraux et administrateurs recrutés sur le plan national en vigueur, respectivement à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2005 et du 1<sup>er</sup> octobre 2003.

|                                      |                         |
|--------------------------------------|-------------------------|
|                                      | <i>Dépenses prévues</i> |
| <b>Volontaires des Nations Unies</b> | 1 789,9                 |

25. Le montant prévu de 1 789 900 dollars couvre les coûts de 120 Volontaires des Nations Unies, sur la base de l'échange de lettres entre l'Organisation des Nations Unies et le Programme des Volontaires des Nations Unies.

|                                                           |                         |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------|
|                                                           | <i>Dépenses prévues</i> |
| <b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b> | 271,5                   |

26. Le montant de 271 500 dollars prévu à cette rubrique doit couvrir les coûts de cinq postes internationaux (1 P-5, 2 P-4, 1 P-2 et 1 agent du Service mobile) et de deux fonctionnaires recrutés sur le plan national (1 administrateur et 1 agent des services généraux recrutés sur le plan national) affectés à l'Équipe du comportement et de la discipline, ainsi que les coûts moyens relatifs à 45 assistants linguistiques recrutés sur le plan national (à un taux mensuel de 500 dollars par personne) pour

appuyer les contingents non francophones. Les besoins en matière d'assistants linguistiques tiennent compte du calendrier prévu pour le désengagement militaire.

|                    |                         |
|--------------------|-------------------------|
|                    | <i>Dépenses prévues</i> |
| <b>Consultants</b> | 112,0                   |

27. Le montant prévu de 112 000 dollars à cette rubrique correspond au coût des consultants recrutés pour appuyer les programmes en cours de mise en valeur des ressources humaines et pour dispenser une formation en matière d'élimination des déchets dangereux, de transport des marchandises dangereuses et de technologies de l'information, ainsi que pour les cours de langues donnés par des professeurs de français et d'anglais recrutés sur le plan local. Les dépenses prévues comprennent également les coûts relatifs à un consultant qui doit être recruté pour évaluer et identifier les domaines où un appui et une assistance technique doivent être fournis au Gouvernement burundais pour l'établissement de mécanismes judiciaires de transition.

|                |                         |
|----------------|-------------------------|
|                | <i>Dépenses prévues</i> |
| <b>Voyages</b> | 365,0                   |

28. Un montant de 365 000 dollars est prévu à cette rubrique pour financer les voyages du Représentant spécial du Secrétaire général ainsi que des hauts fonctionnaires de la Mission qui doivent assister à des consultations et réunions politiques, les voyages dans la zone de la mission et les voyages des membres du personnel qui doivent assister à des stages de formation à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).

|                                         |                         |
|-----------------------------------------|-------------------------|
|                                         | <i>Dépenses prévues</i> |
| <b>Installations et infrastructures</b> | 7 598,1                 |

29. Le montant de 7 598 100 dollars prévu à cette rubrique permettra de couvrir le loyer et l'entretien des locaux pour le quartier général de l'Opération, la base de soutien logistique, les entrepôts, les sites occupés par les contingents sur le terrain, le démantèlement des camps militaires, la location de photocopieurs, les services d'utilité publique, les services de sécurité, l'acquisition de fournitures et de matériel, le combustible pour les générateurs et le remboursement aux pays fournisseurs de contingents des coûts du soutien logistique autonome.

|                              |                         |
|------------------------------|-------------------------|
|                              | <i>Dépenses prévues</i> |
| <b>Transports terrestres</b> | 1 102,7                 |

30. Le montant de 1 102 700 dollars prévu à cette rubrique doit couvrir le fonctionnement du parc automobile de la mission comprenant 430 véhicules appartenant aux Nations Unies et 545 véhicules appartenant aux contingents, y compris des remorques (pièces de rechange, assurance, carburant diesel, huile et lubrifiants), et la location de 10 véhicules.

|                           |                         |
|---------------------------|-------------------------|
|                           | <i>Dépenses prévues</i> |
| <b>Transports aériens</b> | 1 704,5                 |

31. Le montant de 1 704 500 dollars prévu à cette rubrique doit couvrir la location et l'exploitation de quatre hélicoptères en vertu de lettres d'attribution (carburant, assurance-responsabilité et coûts des vols spéciaux du Représentant spécial du Secrétaire général appuyés par la MONUC). La flotte d'hélicoptères de l'Opération sera réduite en passant de huit appareils au cours de la période 2005/06 à quatre au cours de la période 2006/07.

|                               |                         |
|-------------------------------|-------------------------|
|                               | <i>Dépenses prévues</i> |
| <b>Transports par bateaux</b> | 36,6                    |

32. Le montant de 36 600 dollars prévu à cette rubrique doit couvrir les coûts du carburant, de l'huile et des lubrifiants pour le fonctionnement de quatre patrouilleurs (10 patrouilles par semaine en moyenne).

|                      |                         |
|----------------------|-------------------------|
|                      | <i>Dépenses prévues</i> |
| <b>Transmissions</b> | 2 077,5                 |

33. Le montant de 2 077 500 dollars demandé à cette rubrique doit couvrir le remboursement aux pays fournisseurs de contingents des coûts du soutien logistique autonome, les communications par réseaux commerciaux, l'entretien du matériel, les services d'appui technique spécialisés et les coûts pour la production de programmes de radio, de télévision et de diffusion d'informations ainsi que des fournitures pour les services d'information (vidéocassettes et minidisquettes, cartouches et pièces de rechange).

|                     |                         |
|---------------------|-------------------------|
|                     | <i>Dépenses prévues</i> |
| <b>Informatique</b> | 572,2                   |

34. Le montant de 572 200 dollars prévu à cette rubrique est destiné à couvrir l'entretien de l'équipement, les services d'appui technique spécialisés, la part de la mission dans l'appui informatique mondial (mise au point et mise en œuvre d'applications, services d'assistance) et les licences d'utilisation de logiciels.

|                          |                         |
|--------------------------|-------------------------|
|                          | <i>Dépenses prévues</i> |
| <b>Services médicaux</b> | 1 090,9                 |

35. Le montant de 1 090 900 dollars prévu à cette rubrique doit couvrir les services médicaux spécialisés, les hospitalisations en dehors de la zone de la mission, les évacuations médicales, les fournitures médicales et le remboursement aux pays fournisseurs de contingents des coûts du soutien logistique autonome.

|                         |                         |
|-------------------------|-------------------------|
|                         | <i>Dépenses prévues</i> |
| <b>Matériel spécial</b> | 654,8                   |

36. Le montant de 654 800 dollars doit permettre de rembourser aux pays fournisseurs de contingents les coûts du soutien logistique autonome.

|                                                 | <i>Dépenses prévues</i> |
|-------------------------------------------------|-------------------------|
| <b>Fournitures, services et matériel divers</b> | <b>1 037,6</b>          |

37. Le montant de 1 037 600 dollars à cette rubrique doit couvrir les frais de transport du matériel appartenant aux Nations Unies jusqu'au Centre logistique d'Entebbe (Ouganda) établi par la MONUC pour le transport de transit vers la Base de soutien logistique des Nations Unies ou d'autres opérations de maintien de la paix, l'acquisition d'équipements et d'uniformes pour le personnel de sécurité, les frais de l'audit externe, les frais de formation, les frais bancaires, le règlement des réclamations soumises par des tiers contre la mission à la suite d'accidents et de dégâts dans les locaux loués, et les rations de réserve pour le personnel international et les Volontaires des Nations Unies.

#### **IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre**

38. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de l'ONUB portent sur les points suivants :

a) **Autorisation du Secrétaire général à engager, pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2006, des dépenses d'un montant ne dépassant pas 79 179 200 dollars pour le fonctionnement de la mission au cours de la période de quatre mois allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2006;**

b) **Mise en recouvrement d'un montant de 79 179 200 dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2006 au taux mensuel de 19 794 800 dollars, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de l'ONUB.**

## Annexe I

## Récapitulation du redéploiement proposé des postes

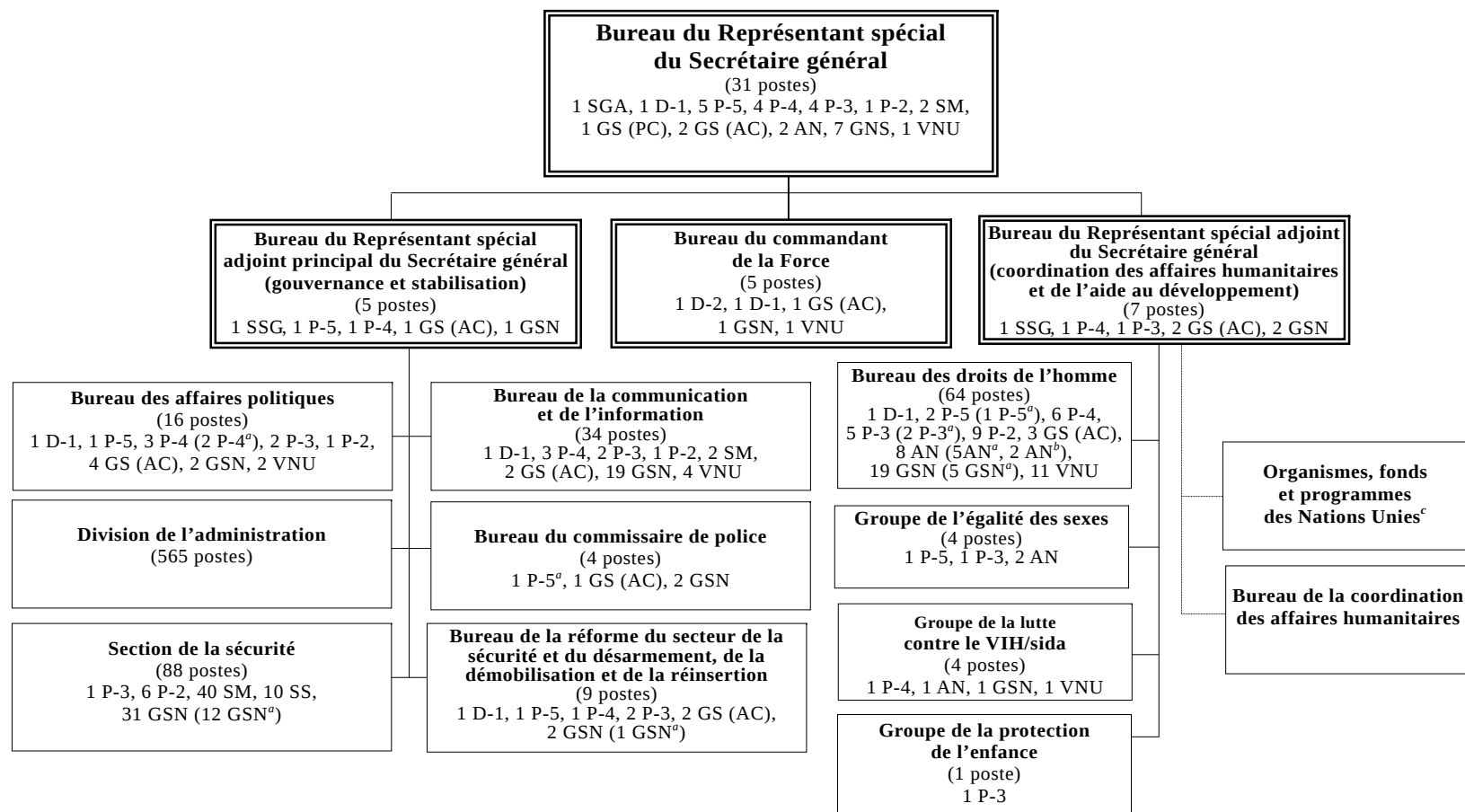
| À partir de                                                                                               | Vers | Services organiques             |                                |                                 |                                                                                                           | Services administratifs            |                                            |                       |                        |                                 |                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|---------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------|------------------------|---------------------------------|------------------------------------------|
|                                                                                                           |      | Bureau des droits de l'homme    | Bureau des affaires politiques | Bureau du Commissaire de police | Bureau de la démobilisation, du désarmement, de la réinsertion et de la réforme du secteur de la sécurité | Bureau du Chef de l'Administration | Bureau du Chef des Services administratifs | Section de l'aviation | Section de la sécurité | Section de la gestion des biens | Centre commun des opérations logistiques |
| Bureau de l'état de droit et des affaires civiles                                                         |      | 1 P-5<br>2 P-3<br>5 AN<br>5 GSN |                                |                                 |                                                                                                           |                                    |                                            |                       |                        |                                 |                                          |
| Bureau de l'information et de la communication                                                            |      |                                 | 2 P-4                          | 1 P-5                           | 1 GSN                                                                                                     | 1 GSN                              |                                            | 1 GSN                 | 2 GSN                  |                                 |                                          |
| Bureau de la démobilisation, du désarmement, de la réinsertion et de la réforme du secteur de la sécurité |      |                                 |                                |                                 |                                                                                                           |                                    |                                            |                       | 10 GSN                 |                                 | 1 P-2                                    |
| Groupe de protection de l'enfance                                                                         |      |                                 |                                |                                 |                                                                                                           |                                    | 1 GSN<br>(à reclasser à AN)                |                       |                        | 1 P-4                           |                                          |

*Abréviations* : AN = Administrateur recruté sur le plan national; GSN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

## Annexe II

## Organigrammes provisoires

## A. Services organiques

<sup>a</sup> Poste(s) redéployé(s).<sup>b</sup> Nouveau(x) poste(s).<sup>c</sup> FAO, OIT, PNUD, UNESCO, FNUAP, HCR, UNICEF, ONUDI, PAM, OMS et Banque mondiale.

## Abréviations :

SGA = Secrétaire général adjoint

SSG = Sous-Secrétaire général

SM = agent du Service mobile

GS (PC) = agents des services généraux (1<sup>re</sup> classe)

GS (AC) = agents des services généraux (autres classes)

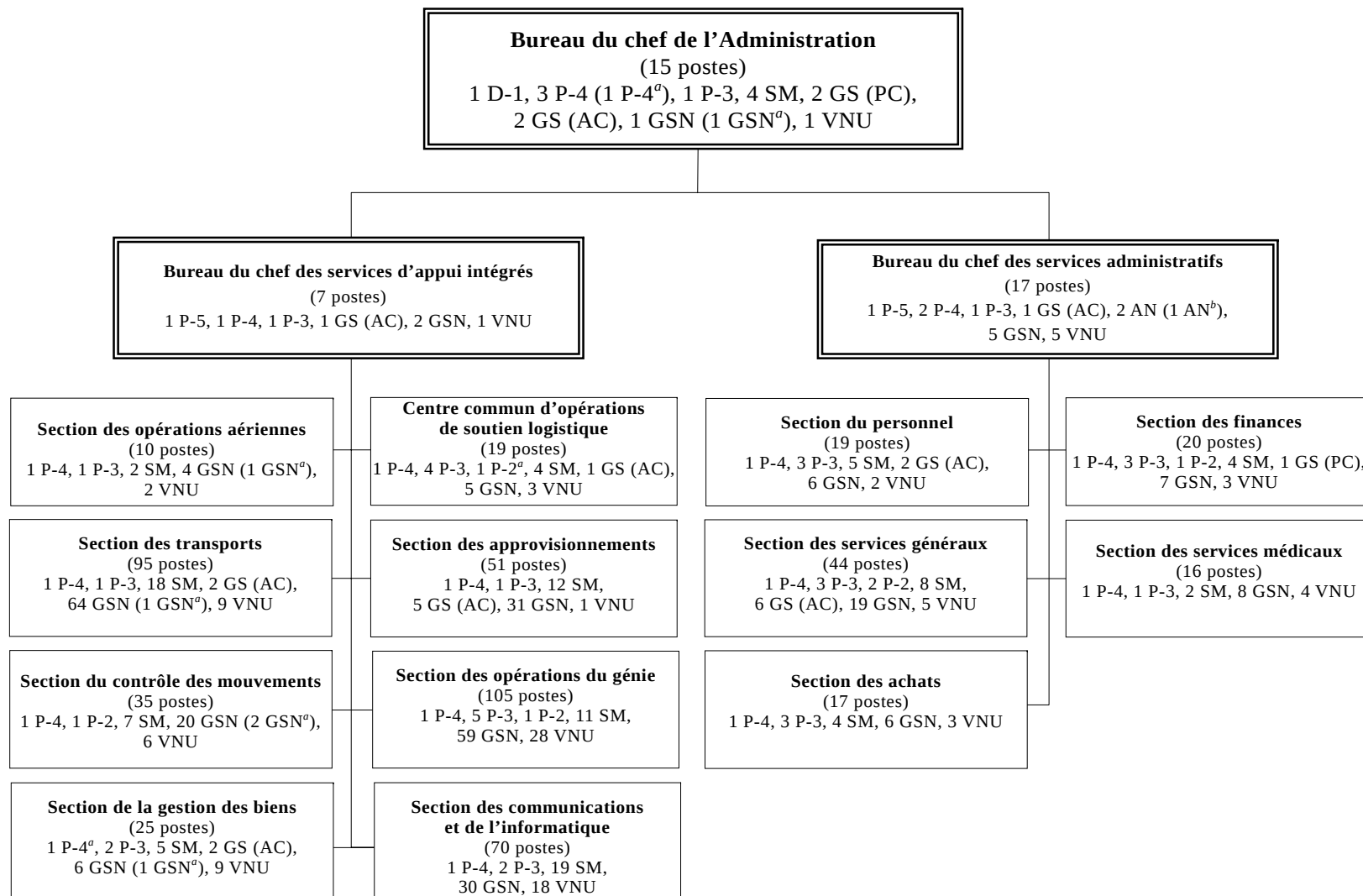
VNU = Volontaire des Nations Unies

AN = administrateur recruté sur le plan national

GSN = agent des services généraux recruté sur le plan national

SS = agent du Service de sécurité

## B. Bureaux administratifs



<sup>a</sup> Poste(s) redéployé(s).

<sup>b</sup> Poste(s) redéployé(s) et reclassé(s).

## C. Composante militaire

